

Comment répondre aux interrogations des familles ?

Conseils de mise en œuvre

- Ecouter attentivement les familles
- Rappeler le contexte
- Insister sur la progressivité de la démarche

“On ne voit pas bien ce que cela change pour nous”

En effet, pour certaines familles, la contribution restera stable. Ce qui change, c'est l'esprit de la contribution : plus d'équité et plus d'accessibilité.

“Est-ce que cela va durer dans le temps ?”

Oui, cette grille a vocation à s'inscrire dans le temps. Comme tout tarif, elle sera réévaluée chaque année dans le cadre du budget de l'établissement, voté par le conseil d'administration de l'OGEC.

“Que deviennent les informations transmises ?”

Toutes les données seront traitées dans le respect de la réglementation européenne appelée RGPD.

“Certains vont-ils financer plus que les autres ?”

Chaque famille contribuera dans des proportions réfléchies en fonction des possibilités de chacun.

“Que se passe-t-il si je ne souhaite pas transmettre le justificatif demandé ?”

Dans la pratique, c'est la tranche la plus élevée qui sera appliquée.

“La tarification des repas, périscolaire ou autre est elle concernée par ce changement ?”

Non, il n'est pas prévu de changement pour les tarifs annexes.